

REGLEMENTATION CYCLO-CROSS 2009/2010

Article 1

- Seul les coureurs F.F.C. sont admis à ces cyclo-cross
- Les coureurs « Elite E1 » peuvent participer librement aux épreuves interrégionales de cyclo-cross lorsque aucune épreuve de niveau national ou international n'est organisée à la même date dans le comité
- Pour toutes les épreuves les dossards doivent être remis à 12h45
 - départ à 13h30 pour les cadets et minimes (classements séparés)
 - 14h10 pour les juniors,
 - 15 heures pour les seniors/espoirs et vétérans
- Possibilité d'organiser des épreuves pour les écoles de cyclisme en prologue

Article 2

DUREE DES CYCLO-CROSS

- 50 minutes pour les seniors/espoirs et vétérans
- 40 minutes pour la catégorie junior
- 30 minutes pour la catégorie cadet
- 15 minutes pour la catégorie minime
- Les féminines courent avec les cadets

Article 3

CATEGORIES D'AGE EN CYCLO-CROSS

Dès le début de la saison:

Les juniors 2ème année en 2009 sont dans la catégorie espoir

Les cadets 2ème année et les juniors 1ère année en 2009 sont dans la catégorie junior

Les cadets 1ère année et les minimes 2ème année en 2009 sont dans la catégorie cadet

Les minimes 1ère année et les benjamins 2ème année en 2009 dans la catégorie minime

C'est la catégorie à laquelle le licencié appartiendra au 1er Janvier 2010, qui sera prise en considération :

- Minimes** : coureurs nés en 1996 et 1997
- Cadets**: coureurs nés en 1994 et 1995
- Juniors**: coureurs nés en 1992 et 1993
- Espoirs**: coureurs nés en 1988-1989-1990-1991
- Seniors** : coureurs nés en 1971 à 1987
- Vétérans** : coureurs en 1970 et avant

La licence de l'année est obligatoire à partir du 1er Janvier 2010

MATERIEL /CIRCUIT :

Article 4:

Extrait de la réglementation fédérale : <<Epreuves calendrier régional : les bicyclettes de **types route** ou **VTT** sont **autorisées** dans les **épreuves du calendrier régional**.
- cornes de vaches ou tout autre additif étant interdit

Les coureurs utilisant des VTT ne pourront prétendre au titre de Champion régional et seul les coureurs utilisant des vélos cyclo-cross seront qualifiables pour les championnats de France

Le dépannage doit s'effectuer à endroits fixes et délimités soit par deux postes simples ou un poste double. Les postes doivent être matérialisés par de la rubalise, des barrières peuvent délimiter les box

Le changement de roue ou de vélo est interdit entre coureurs de même qu'il est interdit en dehors des zones prévues à cet effet

-Tout dépannage hors des postes prévus par l'organisateur fera l'objet de sanction (mise hors course)

Les commissaires sont tenus de faire appliquer impérativement le règlement

-Matérialiser le circuit par du ruban aux endroits douteux, éventuellement prévoir des bottes de pailles au passage jugé dangereux

-Le parcours peut comporter 6 obstacles au maximum qui obligent les coureurs à descendre de leur bicyclette (80 m par zone au maximum)

-Si des obstacles artificiels sont prévus avec des planches ou rondins de bois, ceux-ci seront distants de 4m minimum et leur hauteur devra être de 40 cm. Une seule série de 2 planches peut-être mise en place sur un parcours

-La descente des escaliers est interdite

-Les nouveaux circuits seront visés par la "commission cyclo-cross" ainsi que les courses ayant eu des problèmes de sécurité sur le parcours de l'année précédente.

RECOMPENSES

Challenges

Article 5

Il serait souhaitable que les organisateurs récompensent chaque catégorie à savoir

1er Cadet	1er minime
1er Junior	1er Espoir
1er Senior	1er Vétéran
1 ^{ère} Féminine	

Article 7

A l'issue de la saison le "Challenge Claude BERTOLINO" sera attribué au coureur qui aura additionné le plus grand nombre de points aux catégories seniors, vétérans et espoirs

Le "Challenge Georges Bertolino" sera attribué aux catégories juniors

Le "Challenge Serge CAPPY" sera attribué aux catégories Cadets

Le « Challenge Adrien Ghigo » anciennement « les jeunes pousses » (changement d'appellation sur proposition du VS Hyerois et accepté par le comite directeur du 2 octobre 2009) sera attribue aux catégories Minimes

L'attribution des challenges sera sur les 15 premiers coureurs par attribution et addition de points de 15 à 1 en seniors et de 5 à 1 sur les 5 premiers en juniors, cadets et minimes. Toutes les épreuves en ligne seront pris en compte sauf celle de Hyères et l'inter région qui se fera à Flayosc

Les huit (8) meilleurs résultats seront retenus pour le classement général final

Tous les participants à une épreuve du National « La France Cycliste » se verront attribuer les points réellement acquis à leur place au classement du challenge National . Cette épreuve ne compte pas pour un joker eventuel

Des prix (suivant décision de la commission technique vélo traditionnel) récompenseront les premiers de chaque challenges

Un challenge sera attribué aux clubs par addition de points dans chaque catégorie ainsi qu'un classement toutes catégories confondues

Pour les challenges clubs toutes les épreuves comptent sauf celle de Hyères et l'inter region

Les récompenses se feront le jour du "cyclo - cross de Hyères", avec la présence des coureurs récompensés obligatoires

ORDRE DE DEPART A LA PREMIERE EPREUVE et ATTRIBUTION DES DOSSARDS

-Ordre de départ : faire référence au classement de l'année précédente pour la première course, ensuite pour les autres épreuves, les coureurs seront alignés d'après le classement général du challenge de l'année 2008/2009

Les professionnels du comité Côte d'Azur / Provence / autre comité

Dossards : n° 1 / AUBERT Stevens - 2/ LIGIER Nicolas - 3/ ORTIZ Jeremy - 4/ ALIX Pascal - 5/ COLOMIES Arnaud - 6/ CIZERON Eric - 7/ LE GOFF Nicolas - 8/ BARDIN Julien - 9/ GAUDEFROY Christophe - 10/ CARLE Baptiste

Article 8 :

Championnat Régional 2009/10: 6/12/09 MONTSAUTOUX (VC Rocheville)

Championnat départemental : VAR : LE BEAUSSET (8 novembre)
ALPES-MARITIMES : LA COLLE SUR LOUP (15 novembre)

Ordre de départ pour les différents championnats: les « Elite Professionnel » peuvent prendre part aux championnats à condition qu'ils appartiennent à un club du comité, puis il sera tenu compte des titres de l'année précédente et du challenge 2009/2010 pour les trois premières lignes

Article 9:

Ecole de cyclisme

En prologue des cyclo-cross : ouverture d'une épreuve appelée "initiation au cyclo-cross" dans le cadre des écoles de cyclisme, (se référer au règlement école de cyclisme)

Aménager le parcours en allégeant les difficultés par rapport au tracé adulte

Longueur maximum du circuit 5 à 600 m

Durée moyenne des activités

Pupilles 2 tours, durée 7mn avec un tour de reconnaissance

Benjamins 3 tours, 10mn à 15mn environ

Activité une fois par semaine seulement sous la responsabilité d'un éducateur

Pour les écoles de cyclisme le changement de roues est autorisé (pas de changement de vélo)

Celui ci devant être effectué au podium à la vue des commissaires

Hyères le 10 octobre 2009

Le responsable régional cyclo-cross

Adrien GHIGO